



Délibération 2024.09.08

Délibération affichée
et exécutoire le :

12 10 24

Le 10 septembre 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 6 septembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire et publique dans la salle habituelle de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur MÉTIVIER Philippe.

Présents : MÉTIVIER Philippe, FOURRÉ Frédérique, CHABENAT Jean-Michel, MAILLET Cécile, MALASSINET Alain, CHAUVEAU Valérie, PION Bruno, BAILLY Michèle, PERRICHON Didier, MAUCHIEN Anne, SURTEL Marie-Laure, TARTIÈRE Steeven, DUVOUX Sylviane, FORBEAU Patrice, HUIDO Etienne, SEBGO Brigitte.

Pouvoirs : MANDEL Aurélien à MÉTIVIER Philippe, RIOULT Thierry à HUIDO Etienne.

Absente : CANOREL Stéphanie.

8- Mise en place de cautions à la salle polyvalente

L'accès principal à la salle polyvalente est désormais contrôlé par des serrures sécurisées commandées par des badges programmables. A l'avenir, l'ensemble des accès du bâtiment sera concerné.

En cas de perte du badge, celui-ci peut être déprogrammé ce qui rend impossible l'accès aux locaux.

Aussi, afin de responsabiliser les porteurs de badges, Monsieur le Maire propose de fixer à 50 euros le coût du remplacement en cas de perte dudit badge. Le coût unitaire d'un badge varie entre 6 et 10 euros pour une quantité initiale de 200.

En outre, le règlement intérieur de la salle polyvalente prévoit que, après chaque utilisation, les locaux (salles, cuisines et sanitaires) doivent être entièrement nettoyés. A cet effet, des états des lieux (entrant et sortant) sont effectués.

Monsieur le Maire propose d'instaurer une nouvelle caution d'un montant de 300 euros pour tout manquement à cette règle en plus de la caution de 150 euros pour les associations et 1 000 euros pour les particuliers pour les autres dommages.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre en place de deux nouvelles cautions pour la salle polyvalente :

- ✓ 50 euros par badge d'accès,
- ✓ 300 euros pour le nettoyage de la salle non ou mal effectué.

Le Maire,
MÉTIVIER Philippe

Le secrétaire de séance,
PION Bruno

